

Pensions

d'épargne ou ailleurs. De toute façon, le gouvernement a pris sa décision et a placé les fonds dans ce qu'on appelle une caisse fictive, même si le gouvernement préfère sans doute parler du compte de pension des Forces armées.

Voici la question du député d'Ottawa-Ouest:

Quel était le montant total inscrit au crédit du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes... pour les années suivantes: 1965, 1970, 1975, 1976, 1977 et 1978?

Cette question figure à la page 7044 du hansard du 10 octobre 1978. La réponse montre que ce montant était de 3,306 millions de dollars en 1970, de 5,772 millions en 1975, de 6,456 millions en 1976, de 7,006 millions en 1977 et de 7,538 millions en 1978. Ainsi, le 31 mars dernier, il y avait plus de 7.5 milliards de dollars dans ce compte. J'ai fait mes petits calculs et je me suis rendu compte que 7 p. 100 de 7 milliards donnent 490 millions de dollars par année.

Retournons un instant à la page 7044 du hansard. On y trouve la question suivante:

Combien les intérêts ont-ils rapporté au cours des douze mois précédant chacune de ces dates?

Il s'agit des dates que j'ai données dans la première question. La réponse dit qu'en 1978, les intérêts étaient de \$289,498,000.

Étant donné qu'il est difficile de déterminer exactement le montant des pensions versées en 1978, je préférerais citer les chiffres de 1977 même s'ils sont un peu moins importants. En 1977, selon les calculs du gouvernement, l'intérêt sur les sept milliards de dollars qui se trouvaient dans la caisse à ce moment-là s'élevait à 265 millions de dollars. Maintenant, à combien s'élèvent les prestations de pensions versés par le gouvernement? Selon la réponse à une question inscrite plus tard au *Feuilleton*, les décaissements sont les suivants: 189 millions de dollars en pensions, ce qui ne comprend pas les prestations supplémentaires nécessitées par l'indexation. Encore une fois en réponse à une question au *Feuilleton*, nous trouvons que le compte des prestations supplémentaires de pension a versé \$1,050,000, plus 50 millions aux termes du crédit statutaire. Le total s'élève à 241 millions de dollars.

Le fond de l'affaire, c'est que si l'on prend seulement l'intérêt que rapporte la caisse de retraite des forces armées, selon les calculs du gouvernement, il devrait y avoir un surplus de 24 millions de dollars par année, après paiement des pensions et de l'indexation, sans parler des cotisations qui continuent de rentrer, et de la contribution que sans doute le gouvernement verse lui aussi. Bien sûr, comme l'a souligné le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous ne voyons pas l'argent du gouvernement. D'autre part, les hommes versent leurs cotisations et le gouvernement les empoche. Aujourd'hui, tout le monde agit comme s'ils n'avaient pas droit à leur pension et c'est ce qui les tracasse.

Si le gouvernement avait investi ces fonds, même dans ses propres obligations, il aurait créé une caisse de retraite totalement auto-suffisante. L'intérêt touché chaque année est plus que suffisant pour payer les pensions, y compris l'indexation. Je suis enclin à penser, à l'instar du député de Winnipeg-Nord-Centre, que cette caisse n'est qu'un chiffon de papier représentant la somme qui serait là si le gouvernement ne l'avait pas entièrement empruntée. C'est un fait que le gouvernement l'a bel et bien empruntée. Il doit cet argent aux membres des forces armées de qui il l'a emprunté. C'est un scandale! Le gouvernement essaie de se faire passer pour généreux, il tente

[M. McKinnon.]

de nous faire croire qu'il veut avantager les militaires et non lui-même. Bien sûr, les contribuables sont mécontents. Si quelqu'un à ce point incompétent administrait mes biens, moi aussi, je serais très mécontent.

● (2150)

Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que ce bill ne règlera pas le problème. Les membres de la Canadian Forces Long Services Pensioners Association ont abandonné tout espoir de jamais en arriver à une entente équitable, raisonnable et sérieuse avec le gouvernement. Il est évident que le gouvernement va déterminer lui-même combien il consent à verser en fait de pension et d'indexation à chaque année. Le gouvernement fera ses calculs à rebours afin de déterminer de quel pourcentage de la caisse de pension il se chargera. Celle-ci appartient en fait aux fonctionnaires à la retraite ou aux pensionnés des Forces armées.

Je pense que je vais terminer sur une note plutôt triste ce soir. Une sombre affaire est survenue au cours des quelques dernières semaines et je pense que la Chambre devrait en être informée. Un organisme qui a pour nom la Canadian Forces Long Service Pensioners Association existe depuis environ cinq ans. Il y a environ cinq ans, il a demandé une charte que lui a accordée le ministère de la Consommation et des Corporations auquel il appartient de délivrer des chartes aux petites associations de ce genre.

La Canadian Forces Long Service Pensioners Association a grandi de façon assez remarquable et ses membres voudraient être mieux informés au sujet des pensions, de la façon dont on les envisage et du règlement qui sera établi. Nos militaires connaissaient le règlement quand ils se sont enrôlés. Ce n'est pas eux, mais le gouvernement qui les a modifiés.

Le ministère de la Défense nationale, et plus particulièrement le ministre, semblent s'opposer à cette désignation du Canadian Forces Long Service Pensioners Association. Quelque chose est survenu tout d'un coup, et maintenant on envoie des lettres à la Canadian Forces Long Service Pensioners Association la priant de cesser de s'appeler ainsi, parce que, selon les mots du ministre de la Défense nationale (M. Danson) que l'on trouve dans une lettre, et je cite:

La Canadian Forces Long Service Pensioners Association a reçu du ministère de la Consommation et des Corporations des lettres patentes sanctionnant ce nom le 29 avril 1975. Au moment où elle a fait la demande de lettres patentes le ministère de la Défense nationale n'a pas été consulté par le ministère de la Consommation et des Corporations quant à l'utilisation dans cette désignation des mots «Canadian Forces» et si cette consultation avait eu lieu, le ministère de la Défense nationale n'aurait pas donné son approbation.

L'utilisation des mots «Canadian Forces» dans le nom d'une société ou d'une association suscite des objections pour des motifs d'ordre public, car elle laisse sous-entendre que la société ou l'association est parrainée ou contrôlée par le gouvernement du Canada ou lui est associée—

Quelles sornettes! Qu'est-ce que le gouvernement va nous sortir la prochaine fois? Poursuivra-t-il les magasins Army and Navy pour leur faire changer de nom? Ou encore poursuivra-t-il les scouts ou les guides? Je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule. Pourquoi le ministre agirait-il de la sorte avec ceux envers qui il est censé être loyal? Il veut leur refuser le droit de mentionner le fait que chacun d'entre eux a servi longtemps et honorablement dans les Forces canadiennes. A mon avis, c'est un véritable affront qu'il leur fait en exigeant maintenant qu'ils se rendent à ses vœux sans quoi ils perdront leur charte. Il leur dit de changer de nom sans quoi ils n'auront plus de charte les autorisant à fonctionner comme association.